

Projet de structuration de la pratique du football dans les quartiers

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Alerté par les situations complexes rencontrées par certains clubs de football de quartier, un diagnostic a été conduit (Directions Vie des Quartiers et Sports, District Doubs Sud Haut Doubs de football, Profession Sport 25 et Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports) afin de déterminer des modalités d'accompagnement supplémentaires à mettre en œuvre par la Ville de Besançon et ses partenaires.

Jusqu'à présent des aides financières sont allouées aux associations (dispositif de soutien au sport amateur, Fonds d'Aide aux Clubs de quartier dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, programme «Place au Sport») mais ce type de soutien n'est pas suffisant pour permettre aux clubs d'atteindre une structuration durable et efficace.

Aussi, le projet vise-t-il à proposer une nouvelle modalité d'aide plus opérationnelle qui viendrait compléter ces aides financières bien évidemment maintenues :

- aide pédagogique (interventions directes et coordination pédagogique)
- incitation à la formation des dirigeants (participation du centre 1901),
- élaboration de contrats de parents et recherche de mobilisation de ceux-ci
- aide à la réalisation de documents de communication...

Mais au-delà de l'aide à la structuration des clubs, il s'agit également de construire avec les différents acteurs de quartier des projets d'animation permettant la pratique du football, favorisant des passerelles entre pratiquants non licenciés et clubs et intégrant pleinement les clubs de quartier à l'animation d'un territoire.

Ce projet sera mis en œuvre en premier lieu dans les quartiers de Planoise, Montrapon, Clairs-Soleils et Orchamps avec les clubs suivants : Association Sportive du Quartier de Planoise, ASC Planoise Saint-Ferjeux, ASC Montrapon, Foot et Loisirs Clairs-Soleils, Association Sportive Orchamps Palente.

Pour la mise en œuvre de ce projet, il est proposé la création de 2 postes d'éducateurs sportifs dont le temps de travail sera partagé entre les différents bénéficiaires : clubs de football bisontins de quartier, Profession Sport 25 et Ville de Besançon.

Le recrutement s'effectuera via le Groupement d'employeur Profession Sport 25, association à laquelle il est proposé que la Ville adhère, sur la base d'emplois tremplins financés par le Conseil Régional de Franche-Comté.

Le plan de financement sur 5 ans est établi comme suit :

	2009 (6 mois)	2010	2011	2012	2013
Budget à financer	29 242 €	51 840 €	53 470 €	55 096 €	56 817 €
Conseil Régional	17 500 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €
Ville	5 000 €	6 000 €	6 000 €	12 000 €	12 000 €
Conseil Général	4 000 €	4 000 €	4 000 €	5 000 €	5 000 €
Etat - DRDJS et FIV	5 000 €	3 000 €	3 000 €	5 000 €	5 000 €
Clubs (via le CNDS)	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Crédits OPCA	5 480 €	16 330 €	0 €	0 €	0 €
Autres (bailleurs sociaux, Suez, reliquat années antérieures...)	/	/	4 470 €	7 096 €	8 817 €
Total	42 980 €	65 330 €	53 470 €	56 096 €	56 817 €
<i>Excédent à reporter</i>	<i>13 738 €</i>	<i>13 490 €</i>			

La participation de la Ville fait l'objet de subventions au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur les crédits inscrits aux budgets des délégations Sports et Vie des Quartiers.

Pour l'année 2009, la subvention de 5 000 € a déjà fait l'objet d'une décision du Conseil Municipal en mars 2009.

Pour formaliser l'implication des clubs concernés dans ce projet, une convention définira les moyens qui leur seront alloués et leurs engagements respectifs. Cette convention sera d'une durée totale de 5 ans, qui constitue la durée du conventionnement de l'emploi tremplin passé entre PS 25 et la Région mais également le temps de montée en puissance et de structuration des clubs.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet exposé dans le présent rapport,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec chacun des clubs de foot de quartier concernés,
- décider de l'adhésion de la Ville de Besançon au Groupement d'Employeur Profession Sport 25 et à désigner M. Patrick BONTEMPS comme représentant (suppléant : M. Abdel GHEZALI),
- autoriser le versement de l'adhésion à cette association. En cas d'accord, la dépense correspondant à la cotisation annuelle, soit 16 €, sera prélevée au chapitre 011.40/6281 CS 20000.

«**M. LE MAIRE** : C'est la démonstration par A + B qu'on s'intéresse aussi aux clubs dans les quartiers.

M. Patrick BONTEMPS : Voilà et que le sport amateur et les petits clubs de quartier et en particulier dans les quartiers sensibles, sont aidés par la Ville de Besançon à divers titres. Alors c'est un projet qui est porté à la fois par la délégation sport et par la délégation politique de la ville bien entendu, auquel est

associée la Direction Jeunesse et Sport ainsi que Profession Sport 25. L'idée c'est de créer à travers un groupement professionnel géré par Profession Sport 25, deux emplois d'animateur sportif pour aider les clubs de quartier à structurer leur école de foot pour les moins de 13 ans, les aider également à structurer leur club, à développer le bénévolat, permettre à des parents de s'investir pour essayer effectivement de conforter le foot dans ces clubs et dans ces quartiers.

Je peux aller plus loin si vous le souhaitez mais je crois que c'est un projet exemplaire, en ce sens aussi qu'il mobilise des fonds d'autres collectivités, notamment des emplois tremplins avec la Région, et qu'effectivement il doit aider les clubs à développer le foot dans les quartiers et à développer également des animations. Je suis prêt à répondre à toutes les questions.

M. LE MAIRE : Vraiment c'est quelque chose de très important de pouvoir aider les clubs de quartier parce qu'ils font une action fantastique dans l'ensemble des quartiers de Besançon avec les plus jeunes, des gamins qui trouvent une vraie voie, un vrai espoir et un vrai respect des règles, entre autres des règles du sport. Je crois que c'est très bien.

M. Philippe GONON : Nous voterons sans hésiter ce point 25. Je voulais simplement reprendre le micro pour remercier Patrick BONTEMPS d'avoir retenu cette idée de muscler le contrôle des clubs dans leur gestion, c'est sympathique, je vous en remercie»

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

MM. LEUBA, GHEZALI et HAKKAR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.